

Délibérations

Reçu au contrôle de légalité le 18 mai 2026

Publié le 18 mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le douze mai à 14 heures 30, le Comité syndical du syndicat mixte Decoset s'est réuni dans la salle de l'Odysée à Balma, sous la présidence de Vincent TERRAIL-NOVES, Président.

Etaient présents : AMIGO BOUYSSOU Annick (Toulouse Métropole), ARSAC Olivier (Toulouse Métropole), ASTRUC Thierry (CC Val Aïgo), BERKMAN Ingrid (Toulouse Métropole), BEZERRA Gil (Toulouse Métropole), CAPEL Jean-Baptiste (CC Coteaux du Girou), CHARPENTIER Stéphane (CA Grand Ouest Toulousain), DE GRANDIDIER Marc (CC Coteaux de Bellevue), ESPIC Bruno (Toulouse Métropole), FLORES Roger (CC Hauts Tolosans), GENNARO SAINT Christine (Toulouse Métropole), GIBERT Janine (CC du Frontonnais), GOFFRE PERDROSA Inès (Toulouse Métropole), GOMES Didier (CC Coteaux du Girou), LAMANT Sophie (Toulouse Métropole), LAMRHANI Mostafa (Toulouse Métropole), MAUREL Cédric (CC Val Aïgo), PETITDIDIER Victor (Sicoval), SAVIGNY Thierry (CC Coteaux de Bellevue), TERRAIL-NOVES Vincent (Toulouse Métropole), URSULE Béatrice (Toulouse Métropole)

Etaient excusés : ALVES Christophe (Toulouse Métropole), ANDREU SEIGNE Aurélien (Toulouse Métropole), BARRAQUE-ONNO Véronique (Toulouse Métropole), CAVAGNAC Hugo (CC du Frontonnais), MOIGN Jean-Louis (CC Hauts Tolosans)

Excusés ayant donné pouvoir : ANDREU SEIGNE Aurélien (Toulouse Métropole) à URSULE Béatrice (Toulouse Métropole), CAVAGNAC Hugo (CC du Frontonnais) à GIBERT Janine (CC du Frontonnais), MOIGN Jean-Louis (CC Hauts Tolosans) à FLORES Roger (CC Hauts Tolosans)

Etaient absents : CROUZIL Bernard (Sicoval), KOUNOUGOUS Anicet (Toulouse Métropole), MAILLARD Marie (Toulouse Métropole), QUEVAL Florence (CA Grand Ouest Toulousain), TRONCO Jean-Luc (Sicoval), WAECHTER Xavier (Sicoval)

Date de la convocation : MARDI 5 MAI 2026

Secrétaire de séance : MAUREL Cédric:

	Toulouse Métropole	Autres EPCI	TOTAL
<i>Délégués en exercice</i>	16	16	32
<i>Nombre de voix par délégué</i>	2	1	48
Présents	11	10	21
Votants	11	10	21
Pouvoirs	1	2	3
Total de voix	24	12	36
Abstentions	-	-	-
Votes contre	-	-	-
Votes pour	24	12	36

Accusé de réception en préfecture
031-253102636-20260512-D2026-18-DE
Date de télétransmission : 19/05/2026
Date de réception, préfecture : 19/05/2026

D2026-18 – Election des autres membres du Bureau

Les membres du Bureau, autres que les vice-présidents, sont élus par le Comité syndical au scrutin secret uninominal à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutins aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection est acquise à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrage, c'est le candidat le plus âgé qui est déclaré élu.

Sur proposition du Président et en cas d'accord unanime des membres, les autres membres du Bureau peuvent être élus à main levée.

Il est procédé successivement à l'élection de chacun des 4 autres membres du Bureau à main levée si cette modalité est acceptée à l'unanimité, soit au scrutin secret uninominal à trois tours.

Les candidatures suivantes ont été reçues :

Thierry Savigny, Jean-Louis Moign, Véronique Barraqué-Onno, Gil Bezerra

Vu le CGCT et notamment les articles L 5711-1, L 5211-2, L 5211-8 et L 5211-10,

Vu les statuts du Syndicat mixte Decoset approuvés par arrêté du Préfet de la Haute-Garonne en date du 22 janvier 2026,

Vu la délibération D2026-15 du 12 mai 2026 déterminant le nombre de Vice-Présidents et des autres membres du Bureau de Decoset,

Le Comité syndical, après le bon déroulement des opérations de vote, et compte tenu des résultats du scrutin :

- **COMPTABILISE** les résultats suivants :

POUR LE POSTE DE 1^{ER} AUTRE MEMBRE DU BUREAU : THIERRY SAVIGNY EST CANDIDAT

PROPOSITION DE VOTE A MAIN LEVEE : ACCEPTEE A L'UNANIMITE AVEC 36 VOIX

RESULTATS DU VOTE A MAIN LEVEE :

NOMBRE DE VOTE : 36

A DEDUIRE (ABSTENTIONS-CONTRE) : 0

NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMES : 36

MAJORITE ABSOLUE : 19

Monsieur Thierry SAVIGNY a obtenu 36 voix.

POUR LE POSTE DE 2^E AUTRE MEMBRE DU BUREAU : JEAN-LOUIS MOIGN EST CANDIDAT

PROPOSITION DE VOTE A MAIN LEVEE : ACCEPTEE A L'UNANIMITE AVEC 36 VOIX

RESULTATS DU VOTE A MAIN LEVEE :

NOMBRE DE VOTE : 36

A DEDUIRE (ABSTENTIONS-CONTRE) : 0

NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMES : 36

MAJORITE ABSOLUE : 19

Monsieur Jean-Louis MOIGN a obtenu 36 voix.

POUR LE POSTE DE 3^E AUTRE MEMBRE DU BUREAU : VERONIQUE BARRAQUE-ONNO EST CANDIDATE

PROPOSITION DE VOTE A MAIN LEVEE : ACCEPTEE A L'UNANIMITE AVEC 36 VOIX

RESULTATS DU VOTE A MAIN LEVEE :

NOMBRE DE VOTE : 36

A DEDUIRE (ABSTENTIONS-CONTRE) : 0

NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMES : 36

MAJORITE ABSOLUE : 19

Madame Véronique BARRAQUE-ONNO a obtenu 36 voix.

POUR LE POSTE DE 4^E AUTRE MEMBRE DU BUREAU : GIL BEZERRA EST CANDIDAT

PROPOSITION DE VOTE A MAIN LEVEE : ACCEPTEE A L'UNANIMITE AVEC 36 VOIX

RESULTATS DU VOTE A MAIN LEVEE :

NOMBRE DE VOTE : 36

A DEDUIRE (ABSTENTIONS-CONTRE) : 0

NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMES : 36

MAJORITE ABSOLUE : 19

Monsieur Gil BEZERRA a obtenu 36 voix.

● **PROCLAME** élus les conseillers syndicaux suivants :

- en qualité de 1^{er} autre membre du bureau : Thierry SAVIGNY
- en qualité de 2^{ème} autre membre du bureau : Jean-Louis MOIGN
- en qualité de 3^{ème} autre membre du bureau : Véronique BARRAQUE-ONNO

- en qualité de 4^{ème} autre membre du bureau : Gil BEZERRA
- **INSTALLE** lesdits conseillers syndicaux élus en qualité de membres du Bureau dans l'ordre énoncé ci-dessus ;
- **AUTORISE** Monsieur Vincent TERRAIL-NOVES, Président, à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération ;

Fait à Balma, les jour, mois et an susdits.

POUR EXTRAIT CONFORME,

LE PRÉSIDENT,

Vincent TERRAIL-NOVES

Secrétaire de séance

Cédric MAUREL

